

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 4 décembre 2023
à 19 HEURES

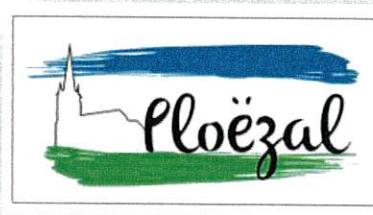


TABLEAU DE PRESENCES :

ELUS	Présents	Pouvoir(s)	Absents
Guy CONNAN	X		
Jean-Louis HERVE		Donne pouvoir à Mr Jean Michel VIEL	X
Dominique GELGON		Donne pouvoir à Mme Carole MEYER	X
Jean-Michel VIEL	X		
Carole MEYER	X		
Gilbert ANTOINE	X		
François LE GOAZIOU	X		
Yannick CARMIGNAC		Donne procuration à Mr Guy CONNAN	X
Sandrine MOREAUX		Excusée	X
Brigitte LE BAIL	X		
Céline LE RU	X		
Joseph LE CHEVERT	X		
Chantal BERTHO	X		
Christiane LE BRETON	X		
Jean-Yves DERRIENNICK	x		

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 13 novembre 2023
2. Adoption rapport 2022 du Syndicat de KERLOAZEC
3. Ventilation tarifaire – Baux communaux
4. Régies communales : Clôture des régies
5. Location salle polyvalente : Tarif séance yoga
6. Charte « Ville ambassadrice du don d'organe »
7. Convention « Le Passage »
8. Demande de subvention DETR 2024
9. Questions et informations diverses

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean Michel VIEL

2023_12_04_01 OBJET : Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 13 novembre 2023

APPROUVE le PV du conseil municipal du 13 novembre 2023

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_02 OBJET Adoption rapport 2022 du Syndicat de KERLOAZEC

En application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2022 du syndicat de Kerloazec.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel du syndicat de Kerloazec, pour l'année 2022,
joint à la présente délibération.

Mr Le Maire a exposé un bref historique du syndicat et quelques considérations techniques sur le puisage des eaux du Syndicat. Il est à craindre une hausse du prix de l'eau si la commune change de fournisseur car sur Guingamp l'eau coûte plus cher.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_03 OBJET Ventilation tarifaire-Baux Communaux

Mr le maire informe l'assemblée qu'il est possible de scinder la location d'un appartement avec le garage. Pour cela, il faut préciser le montant de la location du garage, permettant la rédaction d'un contrat de location, ou d'un avenant pour les locations actuelles.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de la location de chaque garage à 20 €
- **AUTORISE** M. le Maire à rédiger les avenants au contrat de location actuel,
sans aucune modification tarifaire.

La Commune pourra louer les garages si le locataire y renonce et les prochains baux seront modifiés.

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

VOTE : 14 POUR

2023_12_04_04 OBJET Régies communales-Clôture des Régies

Mr le maire précise à l'assemblée, que la commune dispose, à ce jour, de deux régies : Une pour les photocopies et une autre pour la location de la salle polyvalente.

Pour faciliter la gestion de ces dernières, la trésorerie nous indique qu'il est préférable de les clôturer pour, en créer une seule, qui regrouperait l'ensemble des encaissements actuels :

- Photocopie
- Location de la salle

La création de cette nouvelle régie, sera l'occasion, d'ouvrir un compte dépôt de fonds, permettant, à terme d'accepter les paiements par carte bleue.

Pour information, Mr le maire, qui a délégation par la délibération du 02 juin 2020, prendra un arrêté de création d'une régie unique, intitulée « Produits divers »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à clôturer les régies communales suivantes, au 1^{er} janvier 2024
 - Photocopie
 - Location des salles municipales

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_05 OBJET Location salle polyvalente-Tarif séance Yoga

Flavie Resmond propose depuis septembre une activité « Hatha Yoga » dans la salle polyvalente chaque mardi de 17h30 à 19h. La Municipalité doit fixer le prix de la location de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer le tarif pour les cours de Yoga à 10 € par séance.

Le prix pourra évoluer selon la fréquentation des cours. Les associations bénéficient de la gratuité des salles communales.

VOTE :14 POUR

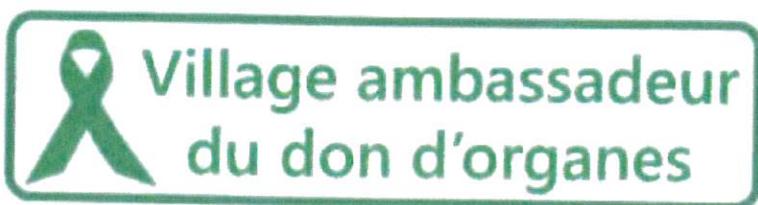
Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_06 OBJET Charte Ville ambassadrice du Don d'organes

Le collectif Greffes+ a contacté la Commune pour devenir « Ville Ambassadrice du don d'organes » en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

Mr le maire précise que le modèle de la charte a été transmis par mail le 04/12/2023.

Modèle de panneau :



Le Collectif Greffes+ propose également d'autres actions : organiser une manifestation annuelle le 22 juin pour la journée nationale du don d'organes, planter un « arbre de vie » comme lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, diffuser et favoriser les interventions du Collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte avec le collectif Greffes+

Philippe Chartain est le représentant local du collectif. Il a été signalé que les deux panneaux seront placés sur la route Pontrieux- La Roche Jaudy.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_07 OBJET Convention le Passage

Le Maire présente une Convention du Centre canin Fourrière « Le Passage » pour la capture des animaux errants, l'enlèvement des animaux morts et la gestion de la fourrière animale.

La cotisation est de 1402.10 € TTC / an pour la Collectivité.

ARTICLE – 12 : TARIFS DES PRESTATIONS pour les MAIRIE 2024
TVA en vigueur 20%

*INSEE Indice du coût du travail Indice Juin 2022 : 125,5 ; Indice juin 2023 : 129,2 : Soit 1,03
 Formule de calcul : $P = P^0 \times (ICHTrev-TS / ICHTrev-TS n-1)$ Soit : $0,91 \times 1,03 = 0,94 \text{ €/ht}$*

<i>Commune de plus de 1000 habitants : (par habitants).....</i>	<u>Option N° 1</u>
	0,94 €/ht

*Recensement légal INSEE 2020 en vigueur le 1^{er} janvier 2023
PLOEZAL : 1243 habitants*

Le montant annuel de la cotisation est de :

1 168,42 € / ht
233,68 €/tva
1 402,10 €/ttc

Prestations complémentaires payantes :

A la charge de la mairie si le propriétaire n'est pas identifié.

<ul style="list-style-type: none"> ■ Visite supplémentaire vétérinaire : (si nécessaire) ■ Castration chat de plus de 6 mois ■ Ovariectomie chatte de plus de 6 mois ■ Ovario-Hystérectomie (chatter avec des petits) ■ Euthanasie <p style="margin-top: 10px;">(Animaux de moins de 35 kg, au-delà, frais réels vétérinaire) (tva 20%)</p>	43,83 €/ht 39,03 €/ht 63,34 €/ht 91,51 €/ht 73,02 €/ht
--	--

Dans le cadre de l'article 5-2-4 de cette convention : A la charge de la Mairie

<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de garde / pension par jour : ■ <u>En cas de récidive de divagation dans l'année, pour les chiens identifiés l'amende s'élèvera à 103 €/ht. A la charge du propriétaire uniquement.</u> 	7,15 €/ht
---	-----------

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de signer la convention avec la Fourrière « Le Passage » selon les conditions ci-dessus.

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

2023_12_04_08 OBJET Demande de subvention DETR

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

SOLLICITE la DETR au titre des « Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité » à hauteur de 35 %, soit 57 704,85 €.

ADOPTE Le plan de financement suivant

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION		DESIGNATION	
Maitrise d'œuvre	6 750.00 €	DETR (35 %)	57 704.85 €
Mission complémentaire - levée topo	3 451.00 €		
Travaux	199 655.00 €		
<i>Dépenses non subventionnable</i>			
Eaux pluviales	10 365.00 €	Autofinancement	152 151.15 €
Essais sur réseaux EP et EU	938.00 €		
Couche de roulement	33 682.00 €		
TOTAUX	209 856.00 €	TOTAUX	209 856.00 €

VOTE : 14 POUR

Délibération certifiée exécutoire par sa transmission en Préfecture le 11 décembre 2023

Informations et questions diverses

- Héritiers succession le Gonidec
-
- Cette succession a fait l'objet d'une enquête généalogique pour recherche d'héritiers (décès en 1954) d'un montant de 6 000 €. La Mairie va pouvoir faire appel à un notaire pour qu'il procède à la vente pour récupérer les frais.
- Réunion d'information sur la fibre le vendredi 19 janvier 2024 de 10h à 18 h, sur le parking de la mairie
-

Priorité aux zones qui n'ont pas beaucoup de couverture et le bourg. Le reste de la Commune sera éligible en 2026.

- Date pour la commission de contrôle de la liste électorale

La commission se réunira le 11 décembre pour constituer une liste des électeurs n'habitant plus sur la commune afin de les rayer de la liste électorale

- Maison VICOMTE : fissure et acquisition

Le dossier avance, le cabinet géomètre va se déplacer prochainement pour « acter » la partie communale

DIVERS :

Mme LE BRETON, a évoqué le manque de médecins suite au départ à la retraite d'un praticien. Pourrait-on envisager la création d'une maison de santé intercommunale ? Monsieur Le Maire est d'accord, il souligne la difficulté d'organiser des rendez-vous avec GPA. A voir une réunion avec les maires des communes voisines pour mutualiser les dépenses.

Signatures

Le maire, Mr Guy CONNAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Connan". It consists of a stylized 'G' followed by 'uy Connan'.

Le secrétaire, Mr Jean Michel VIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel VIEL". It features a large, flowing 'J' at the beginning.

Fin de séance à 21h15